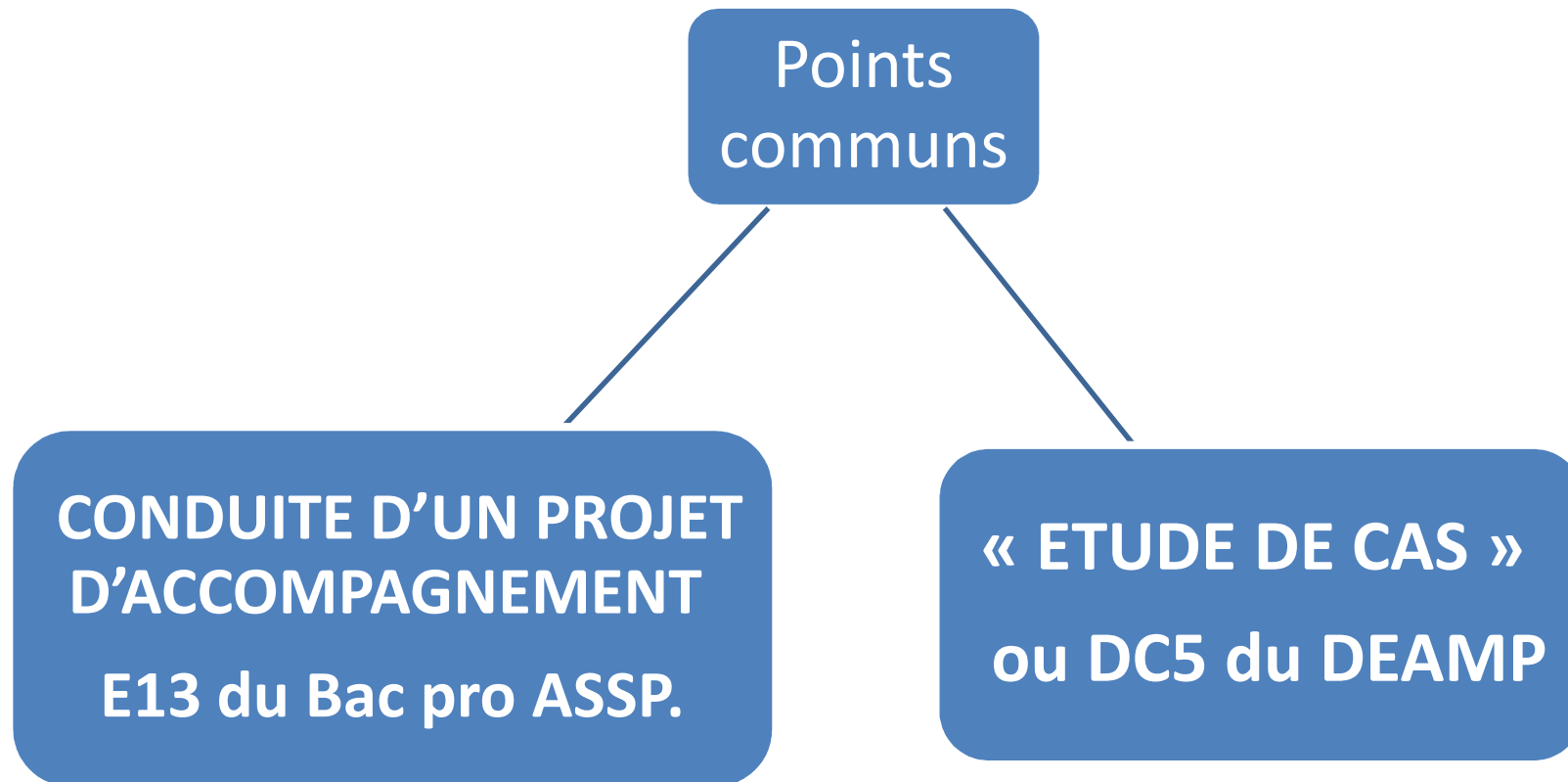


# \* PROJET INDIVIDUALISE



# \* Plan

**1. La finalité du projet d'accompagnement**



**2. Les intérêts du projet d'accompagnement**



**3. Lois et savoirs associés du Bac pro ASSP**



**4. Tableau comparatif des épreuves E13 du Bac pro ASSP et DC5 du DEAMP**



**5. Conclusion**





## \* La finalité du projet d'accompagnement

Garantir une continuité, une cohérence de l'accompagnement et la participation des personnes dans le respect des droits fondamentaux définis dans la **Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale** dans les établissements et services médico-sociaux (accueillant des enfants, des adultes en situation de handicap et/ou âgés)





## \* Les intérêts du projet d'accompagnement

- Le projet d'accompagnement permet de mettre en œuvre les prestations proposées par un établissement ou un service de la manière la plus adaptée à la personne, c'est-à-dire, en fonction de ses souhaits, de ses besoins, de ses habitudes de vie, de ses capacités...mais aussi en fonction des objectifs thérapeutiques, éducatifs, de socialisation...déterminés par les professionnels.
- Le projet d'accompagnement est mis en œuvre lors de toutes les activités réalisées auprès de la personne: actes de la vie quotidienne, entretien de l'environnement et du linge, préparation, service et aide aux repas et animation.
- Ce type de projet concerne tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux pour enfants et adultes en situation de handicap (MAS, FAM, ESAT, IME, SESSAD...) ou d'exclusion sociale (MECS, CHRS...), les établissements et services accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie (Foyer-logement, EHPAD, USLD, SAAD, accueil de jour...) et le milieu scolaire avec la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation.





## \* Correspondances lois et savoirs associés

<b>Les principales lois relatives aux droits des personnes dans le contexte social, médico-social et sanitaire</b>	<b>Loi du 2 janvier 2002</b> rénovant l'action sociale et médico-sociale	<b>Loi du 4 mars 2002</b> relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé <b>Loi du 22 avril 2005</b> relative aux droits des malades et à la fin de vie	<b>Loi du 11 février 2005</b> pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
<b>Principes généraux</b>	Garantir les droits des usagers fréquentant les établissements et services médico-sociaux <a href="#"><u>(le projet personnalisé est un des 7 outils de la loi du 2 janvier 2002)</u></a>	Garantir les droits des usagers des établissements et services de soins	Garantir aux personnes en situation de handicap l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de leur citoyenneté
<b>Correspondance avec les savoirs associés (SMS) du Bac ASSP</b>	<b>2.2 Projet individualisé, projet de vie, projet personnalisé, projet d'accompagnement</b>	<b>1.10 Personne malade</b> 1.10.4 Droits du malade <b>1.11 Fin de vie et mort</b> 1.11.3 Personne mourante : les droits de la personne en fin de vie, selon la législation en vigueur	<b>1.8 Personne handicapée</b> 1.8.3 Législation en faveur des personnes handicapées






# TABLEAU COMPARATIF

ELEMENT DE COMPARAISON	CONDUITE D'UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT OU E13	ETUDE DE CAS OU DC5
<b>STAGE</b>	PMFP d' <b>au moins 4 semaines</b> en année terminale	Deuxième stage de 12 semaines coupé de retour en centre de formation moins d'une année scolaire de formation
<b>VOLUME DE LA REDACTION</b>	Dossier entre <b>15 et 20 pages</b> (annexes non comprises)	Dossier entre 5 et 8 pages
<b>TYPE D'EPREUVE</b>	Présentation du dossier rédigé par le candidat suivie d'un entretien	Epreuve orale à partir d'un document synthétisant sur un cas précis la participation du candidat à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé dans un cadre pluri-professionnel
<b>COMPOSITION DU JURY</b>	2 membres : professeur d'enseignement professionnel concerné et un professionnel (dans la mesure du possible)	Minimum un formateur et un professionnel
<b>DUREE DE L'EPREUVE</b>	45 minutes soit: 15 minutes maximum de présentation et 30 minutes d'entretien	30 minutes (10 minutes de présentation maximum + 20 minutes entretien)






## \* TABLEAU COMPARATIF suite

ELEMENT DE COMPARAISON	CONDUITE D'UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT OU E13	ETUDE DE CAS OU DC5
<b>COMPETENCES ATTENDUES</b>	<p><b>C1.2. Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires</b></p> <p>C1.2.3 Rédiger, mettre en forme net diffuser un document professionnel</p> <p>C.1.2.4 Assurer une veille des documents professionnels</p> <p><b>C.3.2 Elaborer le projet individualisé, le projet de vie</b></p> <p><b>C.3.4 Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale</b></p> <p>C.3.4.1 Choisir une ou des activités pour une personne, un groupe</p> <p>C.3.4.2 Favoriser l'accès aux apprentissages du jeune handicapé dans le cadre de son accompagnement</p> <p>C.3.4.5 Conduire et évaluer une activité individuelle (vie quotidienne, activité motrice, d'éveil, de maintien de l'autonomie, de loisirs)</p>	<p><b>5.1 Observer, écouter et analyser</b> les besoins et désirs de la personne dans tous les aspects de sa vie</p> <p><b>5.2 Appréhender les facteurs d'évolution ou de régression</b> en fonction de la situation de la personne</p> <p><b>5.3 Utiliser les éléments recueillis lors de l'intervention de proximité avec la personne pour participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé</b> dans le respect du projet de soins et du projet institutionnel</p> 



## \* TABLEAU COMPARATIF suite

ELEMENT DE COMPARAISON	CONDUITE D'UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT OU SOUS-EPREUVE E13	ETUDE DE CAS OU DC5
<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier et analyser les besoins et attentes de la personne</li><li>• Présenter et justifier le projet d'accompagnement élaboré</li><li>• Décrire des actions d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et/ou des activités de maintien de la vie relationnelle et sociale en adéquation avec les besoins répertoriés et en lien avec le secteur professionnel concerné</li><li>• Se placer dans une posture professionnelle, dans le respect de ses limites de compétences</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluer la capacité du candidat à inscrire son action au quotidien dans un projet de plus long terme (<u>le document sert de support à l'entretien mené par le jury mais sa qualité littéraire n'est pas évaluée en tant que telle</u>)</li></ul> 





# TABLEAU COMPARATIF fin

ELEMENT DE COMPARAISON	CONDUITE D'UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT OU SOUS-EPREUVE E13	ETUDE DE CAS OU DC5
PLAN DE LA REDACTION	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Le contexte professionnel</b></li><li>• <b>La personne concernée par le projet d'accompagnement, dans le respect de la confidentialité</b></li><li>• <b>L'analyse de ses besoins, de ses attentes</b></li><li>• <b>Le projet d'accompagnement proposé</b></li><li>• <b>Les actions retenues et leur justification dans le cadre de ce projet</b></li><li>• <b>Les modalités de formalisation du projet</b></li><li>• <b>L'évaluation éventuelle des mesures mises en place</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Description de l'établissement ou structure</b></li><li>• <b>Présentation et choix de la personne</b></li><li>• <b>Son projet personnalisé</b></li><li>• <b>Mon engagement professionnel</b></li><li>• <b>Conclusion</b></li></ul>





## \* CONCLUSION:

### L'approche du projet d'accompagnement dès le début de la formation

Afin de sensibiliser les élèves à la notion de projet d'accompagnement, **il est important dès les premières PFMP** de:

- **développer leur capacité d'observation des habitudes de vie et d'évaluation des besoins de la personne** (cela correspond aux compétences attendues lors de l'épreuve EP1 du BEP: C.3.2.1. Repérer les habitudes de vie, les attentes de la personne et C.3.2.2. Identifier et évaluer les besoins et les capacités de la personne). Les mêmes compétences sont attendues pour le bac pro (Épreuve E 13: Conduite d'un projet d'accompagnement)
- **leur demander de consulter** les projets d'établissement, les livrets d'accueil, les contrats de séjour, les projets personnalisés...
- **les préparer à l'épreuve E13: Conduite d'un projet d'accompagnement** en leur demandant de **faire un travail de découverte de ces différents documents, sous la forme d'un rapport de PFMP**, présentant l'établissement, son projet, les professionnels, les prestations proposées...ainsi que la présentation d'une situation d'accompagnement en se limitant aux compétences C.3.2.1 et C.3.2.2. **Ce qui permet aussi de développer leurs capacités de communication écrite.**
- **développer leurs capacités de communication orale, en leur faisant exposer leur rapport de PFMP.**





# Les 7 outils de la loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

- **Le livret d'accueil**
- **La charte des droits et libertés de la personne**
- **Le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge**
- **La personne qualifiée**
- **Le règlement de fonctionnement de l'établissement ou du service**
- **Le conseil de la vie sociale ou une autre forme de participation des usagers**
- **Le projet d'établissement ou de service**

